

9. Outre la réunion annuelle d'étude rétrospective, des réunions techniques spéciales peuvent être organisées au besoin en vue de la réalisation des objectifs du programme. Des réunions d'information peuvent également avoir lieu pour faciliter l'étude des possibilités de coopération future entre les deux pays dans les programmes d'évaluation des récoltes.

10. Sous réserve de l'application des lois et règlements pertinents, les matériels échangés en vertu des paragraphes 4 et 6 dans le cadre du présent programme commun ne pourront être retransmis à des tiers qu'avec l'assentiment de l'organisme expéditeur.

11. Reconnaissant l'engagement traditionnel des deux pays à partager les découvertes de la recherche spatiale, les participants feront bénéficier la communauté internationale des résultats du présent programme commun, conformément aux règlements nationaux respectifs visés au paragraphe 7 et sous réserve de l'application du paragraphe 10. Chaque pays peut fournir à la FAO, à l'OMM, à la Banque mondiale et à d'autres organisations intéressées des rapports périodiques sur les résultats de ses expériences.

For the Secretary of State
Peter M. Toner
Ambassador
Son Excellence Peter M. Toner
Ambassadeur du Canada